

Image not found or type unknown



Pension alimentaire et garde alternée

Par **Babou**, le **27/06/2009** à **23:30**

Bonjour,
En instance de divorce avec 3 enfants mon mari m'assure qu'il ne me versera pas de pension alimentaire car nous avons choisi la garde alternée. Je perçois un salaire de 1550 euros bruts et lui une rémunération de 2500 euros nette. Puis je prétendre à une pension ? Il en est de même pour la prestation compensatoire : je n'ai pas travaillé pendant 12 ans pour élever mes enfants. Merci de m'éclairer sur ces questions.
Cordialement